

Communiqué de presse du Centre Européen des Consommateurs (CEC) GIE du Luxembourg

À partir du 15.05.2019, appeler moins cher vers les autres pays de l'UE

Ceux qui passent de nombreux appels depuis leur domicile vers d'autres pays de l'UE verront le coût de ces appels baisser à partir du 15 mai 2019. Selon un règlement de l'Union européenne du 11.12.2018, le tarif maximum pour un appel de votre domicile vers un autre pays de l'UE sera de 19 cents la minute hors TVA. A l'avenir, l'envoi d'un SMS ne pourra pas coûter plus de 6 centimes hors TVA.

Les frais supplémentaires pour les appels depuis un autre pays de l'UE (itinérance) avaient déjà été supprimés en juin 2017. Cependant, ceux qui voulaient appeler vers d'autres pays de l'UE depuis leur pays d'origine devaient quand même supporter des coûts très élevés. Le nouveau règlement y mettra fin à partir du 15 mai. Il convient de noter que les nouvelles règles ne s'appliquent qu'aux appels destinés aux États membres de l'UE. La Norvège, l'Islande et le Liechtenstein seront inclus ultérieurement.

Karin Basenach, directrice du Centre Européen des Consommateurs de Luxembourg, dit : "La réduction des tarifs pour les appels vers d'autres pays de l'UE était nécessaire et rendra les consommateurs plus confiants. Depuis la suppression des frais d'itinérance en juin 2017, les consommateurs étaient désorientés car ils pensaient que cette règle s'appliquait aux appels passés depuis leur domicile vers d'autres pays de l'UE, mais ce n'était pas le cas. »

Toutefois, même après le 15 mai, la plus grande prudence s'impose lors des appels téléphoniques sur une croisière ou en avion. En effet, les connexions peuvent rapidement coûter cher si les consommateurs ne se connectent pas à un réseau mobile terrestre. Les appels téléphoniques et les connexions de données s'y font souvent par satellite et sont extrêmement coûteux.

Si vous avez des questions à ce sujet, n'hésitez pas à contacter le CEC Luxembourg.

Le CEC Luxembourg fait partie du réseau de Centres Européens des Consommateurs répartis dans l'Union européenne ainsi qu'en Islande et en Norvège. Le CEC est soutenu et cofinancé, entre autres, par la Commission européenne. Les services du CEC sont gratuits.

Vous pouvez joindre le CEC Luxembourg pour des questions concernant la protection de consommation européenne ou dans les cas de litiges transfrontaliers à l'adresse suivante : 2A, rue Kalchesbrück, L-1852 Luxembourg, tél: (+352) 26 84 64-1, fax: (+352) 26 84 57 61, e-mail: info@cecluxembourg.lu.

Luxembourg, le 8 mai 2019



Co-funded by
the European Union